

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY**

**19 juin 2025 à 20h30**

**Ordre du Jour : 1) Emprunt Caisse d'Epargne pour travaux local 8bis place du Général de Gaulle. 2) Location Local Associatif 8bis place du Général De Gaulle. 3) DM1 Toiture Bibliothèque Local Associatif Tables Foyer Rural. 4) ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux :

- . en exercice : 15
- . Présents : 12
- . Votants : 15

**Présents :** M. PERRIER Maurice, Mme GIBAUT Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme Linette GRELIER, M. GERAL Yohann, Mme PRIOUX Marielle, Mme SANTAGIULIANA Barbara, Mme Céline BAZERQUE, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel.

**Absents excusés :** M. GROUSSARD Sébastien a donné pouvoir à M. GROUSSARD Jacky, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBAUT Claudie, Mme MARTINEAU Rafaëlle a donné pouvoir à Mme MUTEL Nathalie.

Madame Claudie GIBAUT été élue secrétaire de séance.

***Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 10 avril 2025 sont adoptés à l'unanimité.***

### **1) Emprunt Caisse d'Epargne pour travaux local 8bis place du Général de Gaulle**

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **50 000,00 euros** destiné à financer **les travaux de réhabilitation du local associatif 8bis place du Général de Gaulle.**

Cet emprunt aura une durée de **10 ans.**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **10 ans**, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (avec échéances constantes)** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 3.62 % l'an.**

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 150.00 euros.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de **l'emprunt.**

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Monsieur Maurice PERRIER, Maire de la Commune de Loulay, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

## **2) Location Local Associatif 8bis place du Général De Gaulle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réhabilitation du local associatif sis 8bis, place du Général De Gaulle est bientôt terminée et que ce local va pouvoir être mis en location.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer et différentes modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- FIXE le montant du loyer mensuel à 500.00 euros hors charges,
- DECIDE que le loyer ne fera pas l'objet de révision pour toute la durée du bail professionnel ;
- PRECISE que le loyer ne pourra être révisé unilatéralement, l'application d'un nouveau tarif devra obtenir l'accord du locataire ;
- DELEGUE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire effectuer les diagnostics réglementaires, l'état des lieux entrant et sortant, le contrat de location de ce local par un mandataire aux frais de la Commune de Loulay,
- DELEGUE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents à intervenir pour cette location,

## **3) OBJET : DM1 Toiture Bibliothèque Local Associatif Tables Foyer Rural**

### INVESTISSEMENT

| Dépenses                                      |           | Recettes                                     |           |
|-----------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|-----------|
| Article (Chap.) - Opération                   | Montant   | Article (Chap.) - Opération                  | Montant   |
| 2131 (21) - 383 : Bâtiments publics           | 10 500,00 | 021 (021) : Virement de la section de foncti | 10 800,00 |
| 2131 (21) - 400 : Bâtiments publics           | 20 100,00 | 1345 (13) - 391 : Amendes de radars auto. et | 25 000,00 |
| 2132 (21) - 375 : Immeuble de rapport comm    | 1 500,00  |                                              |           |
| 2184 (21) - 401 : Matériel de bureau et mobil | 3 700,00  |                                              |           |
|                                               | 35 800,00 |                                              | 35 800,00 |

### FONCTIONNEMENT

| Dépenses                                      |            | Recettes                    |           |
|-----------------------------------------------|------------|-----------------------------|-----------|
| Article (Chap.) - Opération                   | Montant    | Article (Chap.) - Opération | Montant   |
| 023 (023) : Virement à la section d'investiss | 10 800,00  |                             |           |
| 615231 (011) : Voiries                        | -10 800,00 |                             |           |
|                                               | 0,00       |                             |           |
| Total Dépenses                                | 35 800,00  | Total Recettes              | 35 800,00 |

## **4) ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

La Commune de Loulay s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

# DELIBERATIONS

COMMUNE DE LOULAY 17330

PROPOSITION : le rapporteur propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

DECISION : le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30**

|                                                         |                                                           |                                                              |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| M. Maurice PERRIER<br>Maire,                            | Mme Claudie GIBAUT<br>1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire, | M. Frédéric PINSONNEAU<br>2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire, |
| Mme Annie SALCEDO<br>3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire | M. Jacky GROUSSARD<br>4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire   | Mme Linette GRELIER                                          |
| M. Yohann GERAL                                         | Mme Marielle PRIoux                                       | Mme Barbara SANTAGIULIANA                                    |
| Mme Céline BAZERQUE                                     | M. Sébastien GROUSSARD<br><br>A donné pouvoir             | M. Patrick GUYOT<br><br>A donné pouvoir                      |
| Mme Nathalie MUTEL                                      | M. Daniel CHAMPIGNEULLE                                   | Mme Rafaële MARTINEAU<br><br>A donné pouvoir                 |